

REUNION DU 19 JUIN 2009

Elaboration du PADD pour le P.L.U.

Début de la réunion 20h00,

Le Cabinet François présente la commune à l'aide d'un diaporama faisant ainsi un état des lieux. Une évolution démographique est constatée au dernier recensement de 2006, soit environ 9%. Les différents projets pour la Commune sont présentés, ils seront conformes avec la politique du Conseil Municipal présentée lors des élections municipales de Mars 2008.

Trois thèmes sont abordés pendant cette réunion :

- Développement modéré de l'habitat,
- Le respect environnemental,
- L'aspect économique de la commune,

Le Maire précise, que nous aborderons ces thèmes sur des faits d'ensemble, les doléances personnelles de chacun sont aujourd'hui irrecevables.

Il rappelle que l'ensemble des documents nécessaires à l'élaboration du P.L.U. sont, et seront à la disposition du public à la mairie.

Il rappelle également qu'une rubrique affectée au P.L.U. est consultable sur le site internet de la commune.

Le Maire explique que si la commune se développe trop rapidement, certains problèmes vont survenir, au niveau du fonctionnement communal : école, commerces, transport et personnel municipal.

Après avoir présenté l'aménagement actuel de la commune, Le Maire expose à l'assemblée les contradictions qu'il existe selon lui entre le SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Ile de France) et la loi SRU, essentiellement pour les communes comme la nôtre. Il prend comme exemple le hameau de Vauxpleurs. Les propriétaires possèdent de grands terrains et les constructions peuvent se multiplier rapidement. Il demande aux participants d'émettre des idées et particulièrement aux associations de l'environnement présentes dans la salle.

Un représentant de Nature Environnement 77 prend la parole et suggère de mettre ce secteur en zone naturelle.

Une habitante explique que c'est parfaitement surréaliste, car les propriétaires actuels se retrouveraient limités quant aux droits d'occupations des sols.

Ce même représentant de Nature Environnement 77 évoque la déviation sud, et demande ce que la commune envisage ?

Le Maire rappelle qu'il est totalement opposé à ce projet et souhaite que le projet de déviation dite « Nord », approuvé par l'ensemble des communes concernées en 2000 soit approfondi.

Il aborde le projet d'une réserve naturelle, à l'étude à ce jour.

Il demande aux participants ce qu'ils pensent des logements à loyers modérés ?

Car, les jeunes qui démarrent dans la vie active ne peuvent pas accéder à la propriété et les locations de logements privés sont trop onéreuses.

Les participants demandent si le projet sera réalisé au même endroit que les logements déjà existants à « La Bionne »

Le Maire répond qu'il n'est nullement souhaitable de concentrer les locataires de logements à loyers modérés au même endroit et que le lieu de ce projet n'est pas encore déterminé.

Une habitante demande si le projet de maison de retraite est toujours à l'ordre du jour ?

Il répond que la création de nouvelles maisons de retraite n'est plus à l'ordre du jour pour le département et que le souhait du conseil municipal serait de créer un village séniors. Ce projet est à l'étude.

Le représentant de Nature Environnement 77 demande si la station d'épuration de pommeuse peut supporter une augmentation de la population ? si oui de combien ?

Marc GILLOOTS prend la parole en indiquant que la station d'épuration peut traiter les eaux usées jusqu'à 8500 équivalent/habitant.

Ce même représentant de Nature environnement 77 souligne que le Président de la Communauté de Commune n'était pas certain de ce chiffre lors d'une réunion de la commission assainissement.

Monsieur GILLOOTS lui rappelle les échanges de cette réunion qu'il semble avoir oublié.

Monsieur DALFIUME demande si le projet d'extension du camping « Le Chêne Gris » est toujours d'actualité ?

Le Maire rappelle que le zonage actuel du camping ne sera en aucun cas modifié dans le prochain P.L.U.

Un représentant du camping est dans la salle et prend la parole en expliquant que le camping compte 330 emplacements environ et que le propriétaire souhaite aménager emplacements supplémentaires dans le futur.

La réponse du Maire : « il faut déjà régler les problèmes actuels avant d'envisager une extension ».

Monsieur DALFIUME, demande si les normes d'assainissement seront respectées ?

Nous savons très bien que dans le cadre d'un permis d'aménager, pour un établissement recevant du public, les consultations extérieures des différents gestionnaires sont obligatoires tant en assainissement, qu'en sécurité publique.

Le tourisme est maintenant évoqué, il apparaît que l'hôtellerie manque sur le secteur, ce projet est en réflexion à ce jour.

Le développement économique se manifeste avec la création éventuelle d'un parc d'activité, inscrit au SDRIF à ce jour, Le Maire, confirme que ce projet sur la commune ne sera pas du tout similaire à la zone de Coulommiers « trop bétonnée ».

Une étude environnementale est effectuée par la Communauté de Communes « La Brie des Moulins ».

La réalisation de ce parc d'activités sera confiée à un aménageur car la commune ne possède pas les compétences pour réaliser ce projet.

Madame HEBRARD, représentant l'association Pommeuse Campagne Briarde, demande si la commune a reçu le projet à connaissance du Préfet.

La réponse fournie est négative. Le Maire lui confirme que ce document sera à la disposition du public dès que la commune sera en sa possession.

Fin de la réunion à 22h30.